

# Championnat de France des Clubs TOP16

*Du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025*

## Préambule :

Dans le présent règlement, « joueurs » et « spectateurs » désigneront les personnes appartenant à ces catégories, indépendamment de leur sexe.

## Article 1 : Organisation

La Fédération Française des Echecs, en partenariat avec la ville de Belfort, organise le Championnat de France des Clubs – TOP16 à Belfort du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025.

La compétition se déroule en un lieu unique, la salle des Fêtes de Belfort, 11 Place de la République, 90000 Belfort.

Sont autorisées à participer au TOP 16 les équipes inscrites en bonne et due forme auprès de la Fédération Française des Echecs selon le règlement fédéral du championnat de France des clubs (A02).

## Article 2 : Règles de la Compétition

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FIDE en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le déroulement de la compétition est détaillé dans le règlement du championnat de France des clubs de la Fédération : [https://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/A02\\_2024\\_25\\_Championnat\\_de\\_France\\_des\\_Clubs.pdf](https://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/A02_2024_25_Championnat_de_France_des_Clubs.pdf)

## Article 3 : Horaires, compositions d'équipes et Forfaits

Horaires	
Ronde 1 : jeudi 22 mai	15h00
Ronde 2 : vendredi 23 mai	14h30
Ronde 3 : samedi 24 mai	14h30
Ronde 4 : dimanche 25 mai	14h30
Ronde 5 : lundi 26 mai	14h30
Ronde 6 : mardi 27 mai	14h30
Ronde 7 : mercredi 28 mai	14h30
Ronde 8 : jeudi 29 mai	14h30
Ronde 9 : vendredi 30 mai	14h30
Ronde 10 : samedi 31 mai	14h30
Ronde 11 : dimanche 1 <sup>er</sup> juin	13h15
Cérémonie de clôture le dimanche 1 <sup>er</sup> juin vers 19h30	

Pour la première ronde, les compositions des équipes doivent être remises au plus tard à **12h00** le 22 mai.

Pour toutes les autres rondes, elles doivent être remises au plus tard à **10h00** du jour de la ronde concernée.

Les compositions d'équipe pour toutes les rondes doivent prendre en compte le dernier Elo publié par la FIDE au début de la compétition (Elo de mai 2025).

Les compositions ordonnées peuvent être remises uniquement par mail auprès de l'arbitre principal ou du Directeur du TOP 16. Ils sont joignables par téléphone en cas d'urgence :

[gerandi.guillaume@gmail.com](mailto:gerandi.guillaume@gmail.com) ou 06 28 27 78 13

[jordi.lopez@ffechecs.fr](mailto:jordi.lopez@ffechecs.fr) ou 06 15 33 67 70

En cas de non-respect de cet horaire :

- Pour la ronde 1, l'article 3.6 du règlement sera appliqué (retard répercuté sur la pendule des joueurs).
- Pour les rondes 2 à 11, même si la composition est la même que la veille, elle devra être remise au plus tard à 10h00 le jour de la ronde concernée.

**Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 1h par rapport à l'heure officielle prévue pour le début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.**

## **Article 4 : Arbitrage**

Arbitre Principal : Guillaume GERANDI (AF)

Arbitres adjoints : Lucie ARGENTE (AF), Georges BELLET (AF)

## **Article 5 : Conduite des joueurs, capitaines et spectateurs**

Les analyses et conversations sont interdites dans la salle de jeu et dans tout autre lieu accessible aux joueurs. Dans la salle de jeu, il est interdit de stationner derrière ses adversaires du match en cours. Cette règle s'applique à toute personne liée à l'une des équipes concernées. Les seuls lieux autorisés pour les joueurs sont la salle de jeu, les toilettes et la zone de distribution café/eau. Il est interdit de sortir du lieu de la compétition sans l'accord d'un arbitre (ex : zone fumeur). L'arbitre peut refuser toute demande ou limiter la sortie dans le temps. Sauf cas exceptionnel, il ne sera pas autorisé à deux personnes d'une même équipe de sortir en même temps du lieu de la zone de jeu.

**Un capitaine qui quitte la salle de jeu durant la ronde après avoir terminé sa partie, ne peut plus revenir et exercer en tant que capitaine de son équipe.**

## **Article 6 : Dispositions anti-triche**

Si une discussion implique un joueur, l'arbitre constatant ce fait avertira le joueur, lui retirera du temps en cas de récidive et déclarera la perte de la partie en cas de nouvelle occurrence. Si une discussion implique un spectateur, l'arbitre l'avertira et pourra l'exclure du lieu de compétition en cas de récidive.

Seuls les capitaines ont l'autorisation de parler aux joueurs, sous surveillance impérative d'un arbitre et uniquement pour les consignes concernant l'opportunité d'une nulle par accord mutuel et le score de la rencontre.

Les dispositions suivantes s'appliquent :

- **Les téléphones et appareils connectés (casques, écouteurs, montres, ...) sont strictement interdits dans la salle de jeu.** Seuls les capitaines de chaque équipe ont le droit d'emmener un téléphone, qui devra être déposé en consigne éteint à la table d'arbitrage avant le début de la ronde.
- **Les joueurs n'ont pas le droit d'emmener leurs propres stylos.** Des stylos seront mis à disposition sur chaque table par l'organisation. Ils devront être restitués à la fin de chaque ronde.
- Les joueurs n'ont pas le droit de porter de couvre-chef ou de capuche.
- **Les montres, de quelques types que ce soit, sont strictement interdites dans la salle de jeu.**
- Les spectateurs sont interdits dans la salle de jeu. Les seules personnes autorisées sont : les joueurs et joueuses, les capitaines (munis d'un badge fourni par la FFE), les membres de l'organisation et de la FFE.
- Des scanners aléatoires seront menés sur les joueurs et joueuses ayant gagné leur partie ou fait match nul. Des détections aléatoires seront également réalisées en début de chaque ronde.

Les joueurs et les capitaines ne doivent pas avoir de téléphone, montre connectée, écouteurs, ni tout autre appareil électronique sur eux. Si pendant sa partie, il est confirmé qu'un joueur a un appareil électronique en sa possession sur les lieux de la compétition, alors sa partie sera déclarée perdue sauf si l'arbitre en décide autrement après vérification de la nature de l'appareil. Cette sanction peut être encore appliquée après la fin de la partie si la preuve de la possession de l'objet est effectuée. Si ce fait est constaté sur une personne non joueuse liée à une équipe (capitaine), elle perdra son droit d'accès à la salle de jeu au moins pour la ronde en cours et pourra causer pour son équipe l'obligation de participer à une procédure de vérification anti-triche approfondie.

Les spectateurs pourront s'installer dans les gradins pour observer les parties. Ils pourront, sans déranger les joueurs, utiliser leur téléphone pour prendre des photographies les 10 premières minutes de chaque ronde, puis le conserveront sur eux en silencieux.

En outre, afin de prendre en compte les directives de la FIDE destinées à lutter contre la triche, il est porté à l'attention des joueurs, joueuses et des capitaines, que des détecteurs ferromagnétiques seront mis en place sur le lieu de la compétition. Conformément à la réglementation en vigueur, ces contrôles n'auront pas de caractère contraignant, toutefois, l'arbitre dirigeant le contrôle pourra tirer les conséquences d'un refus de la personne soumise au contrôle et appliquer l'une des sanctions prévues à l'article 12.9 des Règles du Jeu.

Toutes les parties seront analysées par un dispositif anti-triche.

### **Article 7 : Appels**

Une commission d'appel de 3 membres sera composée avant le début de la ronde 1 et affichée dans la salle de la compétition. L'arbitre en chef participera à cette commission en tant que consultant.

Pour effectuer un appel, le joueur devra d'abord suivre les directives de l'arbitre et signaler son intention de faire appel. Cet appel sera déposé par écrit et contresigné par le capitaine de l'équipe concernée auprès de l'arbitre en chef au plus tard 30 minutes après la fin de sa partie.

### **Article 8 : Engagement**

Toutes les équipes participantes s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, pour chaque ronde les capitaines ont la responsabilité de rappeler les consignes à l'ensemble de leurs joueurs et joueuses.

**L'Arbitre Principal du TOP 16**  
Guillaume GERANDI



**Le Directeur du TOP 16**  
Jordi Lopez

